Châteauroux le 10/06/2022

COMPTE-RENDU CHSCT du 09/06/2022

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS (Présidente du CHSCT), Mme DESLANDES, M. JOUANNEAU
Mme MANNEVY Secrétaire, M BOCQUILLON (ISST), Mme JUSSIAUX (médecin de prévention)

Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, PIRONAUD Benoît, COMBES Marie-Caroline (experte) pour FO-DGFiP .

Le CHSCT s'est ouvert à 14h05. Aucune déclaration liminaire n'étant lue, il est procédé à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

1. Bilan du DUERP et du PAP 2019/2021

M JOUANNEAU nous a présenté le bilan du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et du PAP (Programme Annuel de Prévention) pour la période 2019 à 2021. Au départ, la campagne devait être menée pour les années 2019 et 2020 mais en raison de la crise sanitaire liée au COVID, cette campagne a été prolongée jusqu'en 2021.

Le DUERP comportait 108 lignes de risques recensées : 0 cotées A, 42 cotées B, 34 cotées C et 32 cotées D (la cotation A correspondant aux risques les plus graves et la cotation D aux risques les moins graves).
Les risques psycho-sociaux représentaient 29,63 %, les risques biologiques et infectieux 22,22 %, les risques liés à l'utilisation du véhicule 12,93 % et les risques d'agression inférieurs à 10 %.

Le recensement de ces risques a donné lieu à l'élaboration d'un PAP comprenant 33 actions. 25 de celles-ci ont été réalisées au 31/12/2021 pour un montant total de 111 844 €, dont 23 % de ce montant a été pris en charge par le CHSCT de l'Indre.
Sur les 8 actions non réalisées, 2 sont en cours (mise en place des nouveaux panneaux représentant les plans d'intervention et d'évacuation du CDFIP de Châteauroux et de la DDFIP). Le retard est imputable à des difficultés d'approvisionnement.
4 actions non effectuées concernaient des formations qui n'ont pu se tenir en raison de la situation sanitaire.
1 action (mise en place de tables de pique-nique) est prise en charge en 2022 par le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail. Pour information, ces tables sont commandées et devraient arriver fin août.
La dernière action concernait le changement de nez de marches au CDFIP d'Issoudun à l'entrée du public. Cette action ne concernant pas directement les agents, le CHSCT avait refusé de la financer.

2. Présentation du DUERP et du PAP 2021/2022

M JOUANNEAU nous a présenté la campagne du DUERP et du PAP pour la période 2021/2022.
La priorité de la note de service de lancement de cette campagne est donnée aux risques professionnels issus des réorganisations et de la mise en place du télétravail.
Les risques biologiques sont à nouveau portés dans le DUERP et le calendrier de la campagne est désormais calée sur l'année civile.

Un groupe de travail a difficilement été mis en place et s'est réuni à 4 reprises au cours du mois de mai.
Les membres du CHSCT ont regretté le faible engouement de la part des agents pour s'emparer du sujet. Malgré tout, il s'agit là d'une tendance nationale sans que l'on puisse en définir les causes précises (charge de travail dans les services ? Difficulté de l'exercice ?…).

Ce groupe de travail a recensé 133 lignes de risques sur le DUERP et programmé 24 actions dans le PAP.
Les risques recensés se décomposent comme suit : 3 cotés A, 57 cotés B, 49 cotés C et 24 cotés D.
Les 3 risques cotés A concernent des risques psycho-sociaux soulignant le manque d'effectif dans les services, la charge de travail, l'absence de visibilité sur l'avenir des missions au sein de la DGFIP…
Les familles de risques ne connaissent pas d'évolution sensible. Les risques psycho-sociaux sont toujours en tête devant les risques biologiques et infectieux, les risques liés à l'utilisation de la voiture et les risques d'agression des agents.

Les 24 actions retenues dans le PAP concernent 12 actions cotées B, 8 actions cotées C et 4 actions cotées D. Les risques cotés A ne donnent lieu à aucune action retenue dans le PAP car le CHSCT n'est malheureusement pas compétent pour y remédier.

FO-DGFiP 36 s'est prononcé « pour » ce PAP.

3. Point sur le budget 2022

Ce CHSCT devait, au vu des devis présentés, déterminer le financement de ces actions par le biais du budget de l'instance.

La dotation initiale était de 35 148 € dont 7 848,60 € de dépenses avaient été engagées lors du CHSCT précédent. Le solde disponible s'élevait donc à 27 299,40 €.

Les dépenses suivantes seront fincancées à 100 % par le CHSCT :
- entrebailleurs de fenêtres pour 500 € afin de reconstituer le stock
- 2 lampes de bureau pour 101,42 €
- 5 lampes frontales pour les recherches dans les archives pour 114,30 €
- mise en place d'une solution acoustique et de sécurisation pour l'espace d'accueil du public au CDFIP d'Argenton pour 2 431,20 €
- chariot à roulette pour le port de charges lourdes au CDFIP de La Châtre pour 176,28 €

D'autre part, le CHSCT a décidé de financer 7 formations :
- formation à la conduite automobile en conditions dégradées (18 personnes) pour 2 388 €
- formation à la conduite automobile : les bons geste au volant (12 personnes) pour 2 268 €
- atelier de sensibilisation « yoga des yeux » (4 à 5 ateliers pour 15 personnes chacun) pour 1 800 €
- atelier de sensibilisation « gestes et posture travail sur écran » (4 à 5 ateliers pour 15 personnes chacun) pour 1 800 €
- formation « mieux se protéger d'une certaine agressivité au travail » (12 personnes) pour 1 150 €
- formation « gestion du stress » (12 personnes) pour 1 150 €
- formation télétravail en solo (12 personnes) pour 2 450 €

Tous ces stages sont financés pour un montant de 13 006 € et seront réalisés par des prestataires extérieurs. Ils sont proposés pour vous aider au quotidien tant dans votre vie professionnelle et que dans votre vie personnelle. Il serait dommage de vous en priver et de ne pas les rentabiliser.
N'hésitez donc pas à vous inscrire !

2 autres actions retenues, dont le co-financement avec le budget de la DDFIP était initialement envisagé à hauteur 50 % chacun, seront finalement financées par le CHSCT.
Néanmoins, la Direction s'est engagée à prendre en charge (à hauteur de sa quote-part dans le co-financement initial, soit 4 126,44 €) des dépenses relevant du budget du CHSCT et qui se présenteraient dans les derniers mois de l'année.
Il s'agit :
- du changement d'ouverture des portes et de la prolongation de la cloison séparative des 2 toilettes situées près de la cafétéria de la DDFIP pour 2 047,20 €
- de la mise en place d'une cloison séparant les 2 services situés au sein de l'open space de la trésorerie hospitalière pour 6 205,68 €

Le solde disponible suite à la prise en charge de ces dépenses s'élève à 2 717,32 €.

4. Point sur la visite du SAPF/PNSR par l'ISST et le médecin de prévention

La visite du médecin de prévention (accompagné de l'assistante sociale), s'est déroulée en 2 temps : d'abord le 18 octobre 2021 puis le 4 avril 2022.
La situation des collègues de ces services s'était améliorée entre les 2 visites à la suite de la livraison de nouveaux matériels (fauteuils plus confortables, bras support double-écrans, lampes individuelles, stores intérieurs…).
Il subsiste malgré tout des inconforts en matière de luminosité, de température ambiante et de bruit.

Suite à la visite de l'ISST le 17 mai 2022, certains de ces inconforts pourraient être réduits : l'excès de luminosité pourrait être amélioré par l'installation de stores à lamelles horizontales. L'absence de luminosité est, quant à elle, partiellement résolue par la mise à disposition de lampes individuelles donnant un éclairage se rapprochant de la lumière naturelle.

Concernant le bruit ressenti par les agents positionnés dans le souplex, FO-DGFiP a demandé à ce que le frein de la porte d'accès aux étages soit modifié afin d'éviter des claquements violents.
L'ISST a néanmoins reconnu que la résolution du problème ne pourrait se faire que par un changement intégral des cloisons avec un coût de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Concernant la cafétéria de la DDFIP, en raison de la présence d'un restaurant inter-administratif à proximité, l'employeur n'a aucune obligation d'aménager un espace repas suffisamment grand. Un agrandissement n'est de toute façon pas envisageable au vu de la configuration des locaux.

Concernant les désagréments liés à la fumée de cigarettes à la belle saison, il a été demandé aux fumeurs de s'éloigner au maximum des fenêtres.

5. Point sur la situation sanitaire

Aucun cas de COVID n'a été recensé parmi les agents depuis 4 semaines. Même si la situation sanitaire s'est grandement améliorée, le médecin de prévention appelle à la vigilance de tous (2 personnes en réanimation et 25 hospitalisées dans le département).

6. Évènements ayant eu lieu depuis la réunion du 07/04/2022

1 fiche de signalement a été rédigée concernant une agression verbale subie à l'accueil du CDFIP de Châteauroux. Un courrier à l'attention du contribuable va être envoyé.

7. Questions diverses

Suite au signalement d'un agent, FO-DGFiP a demandé à ce que les archives soient nettoyées de temps en temps.

Aucune autre question diverse n'ayant été posée, la séance a été levée à 18h05.

Le prochain CSCHT de l'Indre aura lieu au mois de septembre ou octobre 2022.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
DDFiP de l'Indre – Huissier des Finances Publiques
10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02.54.60.27.11 Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr